

No. résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 30 novembre 2020, à 20 h
00.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
extraordinaire ce 30 novembre 2020, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

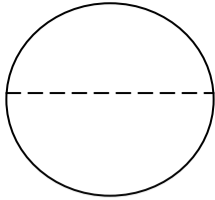
Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel
que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offre d'achat du lot 6 378 413
4. Entente congés fériés
5. Noël 2020
6. Secrétaire Loisirs
7. Concours Joue Dehors, Façonne Ton Bonhomme
8. Jardinières auto-arrosantes
9. Mandat aux ingénieurs ~ Pft (Bibliothèque)
10. Demande de dérogation mineure 2020-0040 - Lot 3 442 763
Chemin Depairon
11. Demande de dérogation mineure 2020-0047 - Lot 4 081 016
Rue Prieur
12. Demande de dérogation mineure 2020-0048 - 2499, Rue
Michel
13. Demande de dérogation mineure 2020-0049 1380, Rang St-
Joseph
14. Déneigement Rue Benoit
15. Modification contrat de déneigement
16. Temporaire d'hiver
17. Signalisation Rang 5
18. Achat d'un souffleur
19. Toile Tempo
20. Période de questions
21. Levée de la séance



No. résolution
ou annotation
20-11X-463

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil étant présent et acceptant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point :

- Entrée d'eau – 2680, rue Adolphe

ADOPTÉE

20-11X-464

OFFRE D'ACHAT DU LOT 6 378 413

CONSIDÉRANT QU' une offre d'achat a été déposée pour l'acquisition du lot 6 378 413, incluant le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le tout s'inscrit dans la réalisation d'un projet structurant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre d'achat déposée par 9047-7492 Québec Inc. et autorise la cession du lot 6 378 413 pour un montant de 85 818.75 \$ plus les taxes applicables le cas échéant ;

QUE cette vente est faite sans garantie légale;

QUE le maire et la directrice générale ou en leur absence le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires pour donner plein droit à la présente résolution.

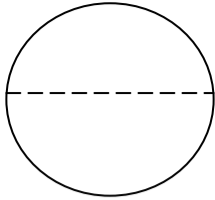
ADOPTÉE

20-11X-465

ENTENTE CONGÉS FÉRIÉS / MOBILES CADRES

CONSIDÉRANT QUE lors de la période du temps des Fêtes, les bureaux de la municipalité seront ouverts les 21 et 22 décembre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de relations de travail de modifier la période de congés des cadres ;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la politique de bénéfices et avantages du personnel cadre actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte l'addenda intitulé Fériés / mobiles pour la périodes des Fêtes 2020-2021 du personnel cadre et autorise le comité de relations de travail à signer ledit addenda.

ADOPTÉE

20-11X-466

ENTRÉE D'EAU ~ 2680 RUE ADOLPHE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'abandon de la vieille conduite d'aqueduc desservant la rue Adolphe ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont permis de brancher les résidents à la nouvelle conduite;

CONSIDÉRANT QUE le 2680 rue Adolphe était connecté à la vieille conduite, mais que cette information n'était pas connue;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, ces citoyens n'ont pas été avisés de cette modification;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, ces résidents ont été privés d'eau et qu'ils ont du faire effectuer des travaux de raccordement en urgence à la nouvelle conduite;

CONSIDÉRANT QUE ceci a engendré des coûts imprévus;

CONSIDÉRANT les inconvénients subis par ces propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

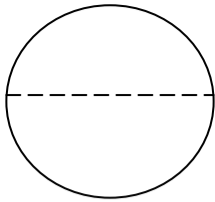
QUE le conseil autorise le remboursement d'un montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables aux propriétaires du 2680 rue Adolphe, représentant les coûts de la facture émise par Daniel Laberge pour la réalisation des travaux d'urgence, le tout en dédommagement des inconvénients subis.

ADOPTÉE

20-11X-467

NOËL 2020

CONSIDÉRANT QUE le temps des Fêtes est une période particulière pour manifester une reconnaissance envers le personnel pour



No. résolution
ou annotation

tout le travail accompli au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en tant qu'employeur, profitait généralement de cette période de l'année pour rassembler sa soixantaine d'employés, dans le cadre d'une activité festive;

CONSIDÉRANT QU' une telle activité est impossible dans la situation de pandémie actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut tout de même souligner le travail accompli par le personnel avec tout ce que l'année 2020 a impliqué;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire également souligner les années d'ancienneté de ses employés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la directrice générale adjointe pour faire l'achat de cadeaux qui seront remis aux employés, ainsi que les achats nécessaires à la reconnaissance des employés pour souligner les 5, 10, 15, 20, 25 ou même 40 ans et à cet effet, affecte un montant maximal de 12 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-11X-468

SECRÉTAIRE SERVICE CULTURELS RÉCRÉATIFS ET
COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe a affiché un poste de secrétaire aux services culturels, récréatifs et communautaires;

CONSIDÉRANT la réception d'une candidature;

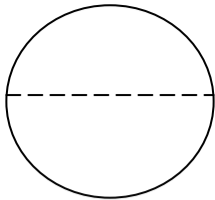
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de relations de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme Mme Danielle Desrochers à titre de secrétaire des services culturels, récréatifs et communautaires à compter du 1^{er} janvier 2021, le tout conformément aux dispositions de la convention collective.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

20-11X-469

CONCOURS JOUE DEHORS, FAÇONNE TON BONHOMME

CONSIDÉRANT l'incertitude entourant la tenue du Fest'hiver au cours duquel avait lieu le concours *Joue dehors, façonne ton bonhomme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut relancer ce concours pour une 2e année;

CONSIDÉRANT la faisabilité de ce concours malgré la situation actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil lance le concours *Joue dehors, façonne ton bonhomme*;

QUE les modalités d'inscription et de participation soient diffusées dans le cahier la Belle Julienne;

QUE les prix suivants soient décernés aux gagnants lors de la séance du 8 février 2021, soit:

1er prix: 150 \$
2e prix: 100 \$
3e prix: 50 \$

ADOPTÉE

20-11X-470

JARDINIÈRES AUTO-ARROSANTES

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice horticulture, environnement et parc de procéder à l'achat de jardinière auto-arrosante;

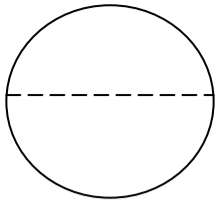
CONSIDÉRANT QUE des argents sont disponibles au poste budgétaire 02-320-30-690;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice horticulture environnement et parc à procéder à l'achat de 22 jardinières auto-arrosantes pour un montant de 4 614.93 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

20-11X-471

MANDAT AUX INGÉNIEURS ~ PFT (BIBLIOTHÈQUE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande de subvention pour procéder à l'agrandissement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette demande, un programme fonctionnel et technique (PFT) doit être déposé;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mandater des ingénieurs en mécanique, structure et électricité pour pouvoir compléter le PFT;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme CPF Groupe Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate CPF Groupe Conseil pour réaliser les étapes en ingénierie de structure, d'électricité et de mécanique, exigées dans le cadre du PFT, pour un montant de 23 800 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de services datée du 26 novembre 2020;

QUE ce montant soit défrayé par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

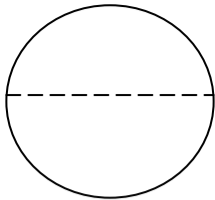
20-11X-472

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0040 - LOT 3 442
763 CHEMIN DEPAIRON**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2020-0040 pour le lot 3 442 763 sur le chemin Depairon visant à permettre la création de deux lots ayant des superficies respectives de 2 828,4 mètres carrés et de 2 829,7 mètres carrés alors que le règlement de lotissement exige une superficie minimale de 3000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 octobre 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à déposer leurs commentaires par écrit considérant les mesures sanitaires actuellement en vigueur;



No. résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2020-0040 pour le lot 3 442 763 (chemin Depairon) telle que déposée.

ADOPTÉE

20-11X-473

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0047 - LOT 4 081 016 RUE PRIEUR

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2020-0047 pour le lot 4 081 016 sur la rue Prieur visant à permettre un lotissement dont la largeur minimale mesurée sur la ligne avant est de 11,5 mètres au lieu de 50 mètres tel qu'exigé au règlement de lotissement 378 pour les terrains situés en zone de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 octobre 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à déposer leurs commentaires par écrit considérant les mesures sanitaires actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2020-0047 pour le lot 4 081 016 (rue Prieur) telle que déposée.

ADOPTÉE

20-11X-474

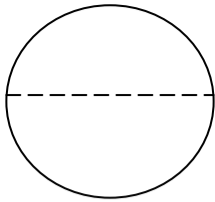
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0048 - 2499, RUE MICHEL

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2020-0048 pour le 2499 rue Michel telle que déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2020-0048 pour le 2499 rue Michel visant à régulariser l'implantation du coin avant



No. résolution
ou annotation

droit de la maison ayant une marge latérale de 1,88 mètre alors que le règlement de zonage 377 exige une marge latérale minimale de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 octobre 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à soumettre leur commentaire par écrit, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur;

ADOPTÉE

20-11X-475

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0049 1380, RANG ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2020-0049 pour le 1380 rang St-Joseph visant à permettre l'implantation d'une unité murale de climatisation sur le mur latéral gauche de la maison qui se situe dans la marge avant alors que le règlement de zonage 377 n'autorise pas ce type d'équipement en marge avant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 21 octobre 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont été invitées à déposer leurs commentaires par écrit considérant les mesures sanitaires actuellement en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2020-0049 pour le 1380 rang Saint-Joseph mais suggère l'ajout d'un arbuste de type conifère sur la pelouse avant pour dissimuler l'appareil.

ADOPTÉE

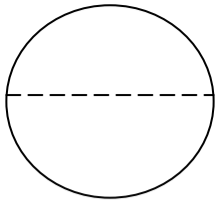
20-11X-476

DÉNEIGEMENT RUE BENOIT

CONSIDÉRANT QUE la rue Benoit est difficilement accessible par nos équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'assurer un entretien hivernal de cette rue;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard



No. résolution
ou annotation

20-11X-477

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate Dénéigement Péloquin Inc. pour l'entretien hivernal de la rue Benoît pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables conformément à son offre de services;

QU'autorisation soit donnée à la chef des finances d'effectuer le paiement de ce contrat en cinq (5) versements, à compter du 15 décembre, à raison de 20 % par mois.

ADOPTÉE

MODIFICATION CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QU' un contrat de déneigement a été octroyé à l'Entreprise Malisson pour le déneigement des stationnements, portes d'accès, trottoir et épandage d'abrasif pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT la fermeture du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU' une borne fontaine située sur la route 125, aux abords du 1700, est difficile d'accès pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du 1700 route 125 est déneigé par Entreprise Malisson et qu'il devient plus facile d'accéder à cette borne fontaine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le contrat pour l'hiver 2020-2021 par l'ajout du déneigement de cette borne fontaine pour en permettre l'accès en tout temps et le retrait du déneigement du terrain du centre communautaire;

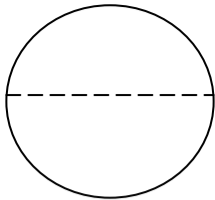
CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Malisson assument également le déneigement du 2250 route 337, et ce depuis l'hiver 2019-2020 pour un montant de 250 \$ par année et qu'il y a lieu d'apporter également cette modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est accessoire au contrat et n'en modifie pas la teneur;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;



No. résolution
ou annotation

QUE le conseil amende le contrat octroyé à Entreprise Malisson par le retrait du terrain indiqué au point 4 du bordereau de soumission intitulé: Centre communautaire 2546 rue Eugène Marsan et par l'ajout du déneigement de la borne fontaine située aux abords du 1700 route 125;

QUE la résolution 18-10R-440 soit modifiée en remplaçant le montant de 140 385 \$ par celui de 132 940 \$ plus les taxes applicables;

QU'un addenda soit rédigé et signé par Entreprise Malisson pour modifier le contrat octroyé;

QUE la chef de division finances soit autorisée à modifier le montant des versements en conséquence.

ADOPTÉE

20-11X-478

TEMPORAIRE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué ses besoins de main-d'œuvre en matière de travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT la démission d'un opérateur, Martin Papineau

CONSIDÉRANT l'obligation de l'employeur de respecter les exigences de la loi 430;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de Maxime Bourdon;

CONSIDÉRANT que les cols bleus ont manifesté leur droit de se reposer entre les tempêtes;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont été tenues à cet effet avec le syndicat;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche au besoin des personnes suivantes :

Journalier chauffeur: M. Jean-Pierre Sirois

Journalier (chenillette): M. Michael Turcotte

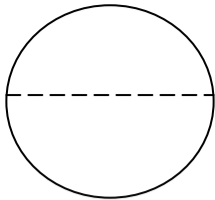
ADOPTÉE

20-11X-479

SIGNALISATION RANG 5

CONSIDÉRANT QUE le rang 5 comprend de nombreuses courbes où la visibilité est réduite;

CONSIDÉRANT QUE les conducteurs ne respectent pas toujours la limite de vitesse;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de sécuriser le tronçon de la
courbe aux abords du chemin Pinard;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil décrète l'installation de deux panneaux d'arrêt
obligatoire sur le rang 5, aux abords du chemin Pinard, dans les
deux sens.

ADOPTÉE

20-11X-480

ACHAT D'UN SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics
de se doter d'un souffleur pour faciliter
les travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT l'offre soumise par Station service
Lajeunesse et Robichaud Inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un vieux souffleur
désuet et défectueux qui n'est plus
d'aucune utilité municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de Station service Lajeunesse et
Robichaud Inc. de racheter cet
équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

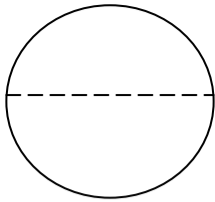
QUE le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder
à l'achat d'un souffleur de marque VOHL usagé auprès de Station
service Lajeunesse et Robichaud Inc., pour un montant de 19 900 \$
plus les taxes applicables;

QUE ce montant soit défrayé par le fonds d'immobilisation;

QUE le conseil autorise l'aliénation du vieux souffleur 2013-03,
d'une chenillette Bombardier et d'un pick up F150 2012-05 à
Station service Lajeunesse et Robichaud Inc. pour un montant de 4
900 \$ plus les taxes applicables;

QUE la chef de section Finances soit autorisée à faire émettre le
chèque nécessaire au paiement de cet équipement.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

20-11X-481

TOILE TEMPO

CONSIDÉRANT QUE la toile du tempo doit être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE cet abri sert à la fois pour les besoins des travaux publics que pour ceux de l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal fondateur de l'Écocentre a donné son accord pour l'acquisition de cette toile;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les travaux publics à faire l'acquisition d'une toile de remplacement pour un tempo auprès de Meuble de patio Richard Champagne pour un montant estimé à 3 000 \$ plus les taxes applicables, incluant la toile et l'équipement nécessaire à son installation;

QUE cette dépense soit partagée entre le budget des travaux publics et celui de l'Écocentre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

20-11X-482

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière